

La lutte contre la crise [Eugène Böhler]

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **7 (1936)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

5. aux frais de transport gratuit à l'aller et au retour à la fin du service ;
6. à une allocation de 6 francs par semaine.

Chaque participant devra s'efforcer, tant au cours du travail qu'au repos, de contribuer par son attitude à la réussite du service et de se conformer à la discipline du camp.

Les heures de service et de loisirs sont déterminées par le règlement de la Centrale suisse pour le service volontaire du travail, sur la base des ordonnances fédérales en la matière.

Comme l'année dernière, le programme comporte :

1. l'épierrement de pâturages recouverts d'éboulis et de matériaux transportés par le ruissellement ;
2. la remise en état des chemins d'accès à ces pâturages ;
3. la construction de clayonnages pour arrêter les effets du ravinement ;
4. des conférences, causeries, excursions, exercices sportifs, jeux, dans les heures de loisirs.

Le camp est placé sous la surveillance générale du chef du Département de l'agriculture et de l'Office cantonal du travail. Le Bureau cantonal du génie rural assume la direction technique des travaux.

Les communes de domicile des jeunes chômeurs admis au camp doivent verser une contribution de Fr. 1.— par jour et par homme pour couvrir les frais qui tombent à la charge de l'organisateur et qui ne sont pas subventionnés.

Les autorités communales et les offices de chômage que l'organisation de ce service volontaire de travail intéresse sont invités à annoncer leurs participants jusqu'au 23 mai, à M. A. Droz, professeur, à Delémont, président de la commission du camp, en indiquant pour chacun d'eux : l'année de naissance, la profession, le domicile exact, la grandeur de la chaussure (pointure).



BIBLIOGRAPHIE

La lutte contre la crise, par Eugène Böhler, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich et Paul Keller, professeur à l'Institut des hautes études commerciales de St-Gall.

Nous recommandons vivement à nos abonnés la lecture de cette étude intéressante dans laquelle ils trouveront les bases d'un programme positif de lutte contre la crise pour la Suisse. Elle résume l'opinion de deux économistes dont l'un est conseiller économique à l'Institut d'organisation industrielle de l'École polytechnique fédérale. Elle peut être obtenue à l'Imprimerie E. Bühlmann & Co, Berne, pour le prix de 2.— francs.